

AVIS DE CONVOCATION

8^e Assemblée générale annuelle
Créneau d'excellence AgroBoréal
Mercredi 15 mai 2019 10 h 30

Le Créneau d'excellence AgroBoréal invite les entreprises et partenaires du créneau à assister à sa 8^e assemblée générale annuelle qui se tiendra le **mercredi 15 mai 2019 à 10 h 30** à la Salle La Bergère, Agrinova.

À cette occasion vous sera présenté le rapport annuel pour la période 2018-2019. C'est également lors de cette assemblée que se tiendra l'élection des administrateurs du créneau. Notez que 4 à 6 postes d'administrateurs de la catégorie *entrepreneur* et 3 à 4 postes de la catégorie *organisation de soutien* seront en élection. Les personnes intéressées pourront soumettre leur candidature par écrit à la direction du créneau en remplissant le bulletin de mise en candidature ci-joint. Le président a également la possibilité de prendre des candidatures du parquet de l'assemblée.

Nous vous invitons à confirmer votre présence par courriel à isabelletrivard@agroboreal.com.

Salutations cordiales !



Isabelle T. Rivard
Directrice du créneau d'excellence AgroBoréal

ORDRE DU JOUR
8^e Assemblée générale annuelle
Créneau d'excellence AgroBoréal

9 h à 10 h 30 Conseil d'administration

10 h 30 Accueil

1. Ouverture de l'assemblée

10 h 32 2. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée

10 h 34 3. Présentation de l'avis de convocation et constatation du quorum

10 h 35 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

10 h 36 5. Lecture et adoption du procès-verbal de la 7^e Assemblée générale annuelle tenue le 9 mai 2018

10 h 40 6. Présentation des états financiers au 31 mars 2019

10 h 55 7. Rapport du président

11 h 8. Rapport annuel

11 h 20 9. Élection des administrateurs

11 h 28 10. Nomination des auditeurs pour l'année 2019-2020

11 h 30 11. Clôture de l'assemblée

11 h 30 Conseil d'administration – Élection des dirigeants

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CRÉNEAU D'EXCELLENCE AGROBORÉAL**

NOM	ORGANISATIONS	CATÉGORIE DE MEMBRE	POSTE	POSTE EN ÉLECTION
GILLES DÉRY	FRAN-02	Organisation de soutien	Administrateur	Oui
MARIO BUSSIÈRE	Bleuet nordic	Entrepreneur	Administrateur	Oui
ÉRIC SIMARD	Coopérative forestière Ferland-Boileau	Entrepreneur	Administrateur	Oui
RICHARD COTE	Domaine Norticole	Entrepreneur	Administrateur	Non
LUC GODIN	Champignons boréal	Entrepreneur	Administrateur	Non
ANNIE BOUCHARD	Patate Lac-Saint-Jean	Entrepreneur	Administrateur	Non
JEAN GAUDREULT	Végétolab	Entrepreneur	Administrateur	Non
AUDREY BOUCHARD	Ferme Tournevent	Entrepreneur	Administrateur	Oui
SOPHIE LIMOGES	Pépinière Boucher	Entrepreneur	Administrateur	Oui
SERGE HARVEY	Boréaceutique	Entrepreneur	Administrateur	Non
MARTIN GARON	Agrinova	Organisation de soutien	Administrateur	Oui
GILLES BRASSARD	Fédération régionale de l'UPA	Organisation de soutien	Administrateur	Oui
NANCY OUELLET	Table agroalimentaire	Organisation de soutien	Administrateur	Non
SYLVAIN CLOUTIER	UQAC	Organisation de soutien	Administrateur	Non
ROBERT POIRIER	CPA	Organisation de soutien	Administrateur	Non
LOUISE BÉLANGER	MESI	Partenaire	Observateur	N/A
PEGGY VÉZINA	MAPAQ	Partenaire	Observateur	N/A

Postes en élection* :

4 à 6 postes d'administrateurs de la catégorie *entrepreneur* pour un mandat de deux ans

3 à 4 postes d'administrateurs de la catégorie *organisation de soutien* pour un mandat de deux ans

* Postes vacants dans l'une ou l'autre des catégories jusqu'à concurrence de 20 avec une majorité de membres entrepreneurs pour un mandat de deux ans

NOTES EXTRAITES DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

[...]

4. CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.01 Composition

Le comité de créneau est composé de deux (2) catégories de membres, soit les membres entrepreneurs et les membres organisations de soutien en vertu des définitions qui leur sont données à la section 3.01. [...] Le comité de créneau doit être composé d'un maximum de 20 administrateurs composés majoritairement de membres entrepreneurs. [...] Sous réserve des autres exigences établies au présent règlement et toute disposition spéciale applicable à l'élection des administrateurs, toute personne, pour occuper le poste d'administrateur, doit être soit un membre du créneau, soit être un cadre, un administrateur ou un dirigeant d'un membre du créneau, et satisfaire à toute autre condition déterminée par règlement du créneau. [...]

4.04 Élection et mandat

Tout administrateur entrera en fonction à la clôture de l'assemblée au cours de laquelle il a été élu et il demeurera en fonction pour une période de deux (2) ans ou jusqu'à l'élection de son successeur, à moins qu'il ne démissionne ou que son poste ne devienne vacant à la suite de son décès ou de sa révocation. La moitié des postes d'administrateur est en élection à tous les ans afin de créer une alternance et éviter la mise en élection simultanée de tous les administrateurs. L'élection des administrateurs sortants de charge doit être effectuée à chaque assemblée générale annuelle.

4.04.01 Mise en candidature et élection des administrateurs

Le conseil d'administration doit s'assurer de combler tous les postes d'administrateurs. Les personnes intéressées à se porter candidates doivent déposer à la permanence du créneau leur candidature au moins sept (7) jours avant la date de l'assemblée générale annuelle. Au cas d'absence ou d'insuffisance de mise en candidature transmise dans ce délai, le président d'élection doit accepter des mises en candidature faites du parquet de l'assemblée; chaque candidature doit être appuyée par au moins un (1) membre. En cas d'un trop grand nombre de candidature, un vote pourrait être exigé afin d'élire les administrateurs.

[...]